

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
SUR LA RUE JULES FERRY**

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande de la société CHICHE DEMENAGEMENTS en date du 28 novembre 2022,

Considérant que pour permettre un déménagement et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1 : Trois places de stationnement matérialisées par un barriérage seront neutralisées, le stationnement sera interdit et l'occupation du domaine public sera autorisée en vis-à-vis de l'école Jules Ferry sur la rue Jules Ferry.

Cette réglementation sera applicable le vendredi 16 décembre 2022 de 08 heures à 18 heures.

Article 2 : L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est CHICHE DEMENAGEMENTS, 5 Avenue du Bois Vert, Parc d'activité du Bois-Vert, 31120 PORTET SUR GARONNE.

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 08 décembre 2022

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX